



Divorces amiable ou pas ?

Par **Thavany33**, le **08/04/2011 à 10:44**

Bonjour,

J'ai quitté mon mari il y a 5 mois maintenant et je voudrais divorcer.

J'étais femme au foyer handicapé à 80% et nous n'avons jamais eu d'enfants mon mari gagne le smic soit environ 1100 euro par mois.

Nos relations semblent amicales et lorsque je lui ai dit que j'allais contacter un avocat il m'a répondu qu'il était d'accord pour un divorce amiable. Cependant lorsque l'avocat l'a contacté il lui a dit qu'il n'avait pas de quoi le payer et que par conséquent il devait repousser le divorce. J'ai donc recontacté mon mari et je lui ai dit que si il ne voulait pas divorcer amiable j'entamais une procédure de divorce quand même seule de mon côté mais que ça coûterait bien plus cher il m'a dit qu'il voulait attendre plus d'un an et demi avant de commencer une procédure de divorce ce dont je ne suis pas du tout d'accord.

Je ne touche pour tout revenu que la cotorep pour vivre et je voudrais savoir si je devrais payer en cas de divorce non amiable ou si mon mari sera obligé de tout payer j'ai peur de me lancer dans une procédure trop coûteuse pour moi si il insiste à ne pas vouloir divorcer.

J'espère avoir été compréhensible dans ma demande et je vous remercie de me donner toutes les informations qui me seront nécessaires en cas de litige.

Encore merci

Par **mimi493**, le **08/04/2011 à 10:55**

La 1ère question à vous poser est : pouvez-vous imposer le divorce à votre mari s'il n'en veut

pas ? Dans ce cas, vous devez pouvoir prouver une faute.

Ensuite, vous avez droit à l'aide juridictionnelle à 100% donc quand vous prenez un avocat, vous demandez bien s'il accepte l'aide juridictionnelle à 100%. Si oui, vous faites votre demande d'aide, en inscrivant son nom

Par **Thavany33**, le **08/04/2011 à 13:03**

Je vous remercie pour cette réponse rapide

Effectivement la question d'imposer le divorce à mon mari m'est venue à l'esprit je m'en veux de l'obliger à faire ce qu'il ne veut pas mais si je pense à lui je ne pense plus à moi ce que je fais depuis trop longtemps déjà.

Mais que puis-je faire si moi je le veux et lui pas ? rester marié ?

Mon mari n'a pas de faute grave si ce n'est une indifférence à mon égard pendant plus de 5 ans Je ne dis pas que je n'ai rien à me reprocher mais je n'en pouvais plus.

Je vais essayer l'aide juridictionnelle mais prend-elle en charge même les divorces qui ne sont pas amiables ?

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **08/04/2011 à 14:13**

L'aide juridictionnelle paie l'avocat quel que soit le mode de divorce.

Si vous ne pouvez pas lui imposer le mariage maintenant, vous pourrez avec deux ans de séparation